

## **Extrait de la séance extraordinaire du 13 octobre 1889**

### **Présidence de Monsieur Pioger Adjoint**

Avant d'aborder aucune question d'intérêt communal le Conseil Municipal de Conlie, douloureusement ému par le décès de Monsieur le Docteur Répin, maire de Conlie, décide que les regrets de cette assemblée seront consignés sur le registre des délibérations.

La mort du Docteur Répin laisse un trop grand vide pour qu'il soit suffisant d'enregistrer simplement cette perte irréparable.

Le Secrétaire se fait l'interprète des sentiments du Conseil en résumant aussi brièvement que possible cette existence si bien remplie.

Monsieur Pierre Clément Répin est né à Jupilles (Sarthe) le 25 juillet 1830.

Se destinant aux études médicales, il entra vers 1848 comme interne à l'hospice du Mans dont le Docteur Jamin était alors chirurgien en chef.

Appelé à Tours en 1849 pendant une épidémie de choléra, il s'y distingue, et une médaille d'argent lui est accordée par décret en date du 26 décembre 1849 comme récompense de sa belle conduite.

Reçu Docteur, il offre ses services au pays et s'embarque comme chirurgien de marine.

Du 18 mars 1854 au 15 octobre 1858, il reste constamment sur mers faisant à bord du Suffren toute la CAMPAGNE DE CRIMÉE et assiste le 17 octobre 1854 au combat livré contre les forts de SÉBASTOPOL.

Il navigue ensuite successivement à bord de l'Uranie, du Perdrix, du Dialmath, du Jeanne d'Arc et du Loiret, mission périlleuse dont il s'acquitta dignement et à la satisfaction de tous, chefs et matelots.

En 1858, l'amiral Wallon, alors commandant du Dialmath et depuis gouverneur d'une de nos colonies le propose pour la Légion d'Honneur et lui adresse une lettre de félicitations pour "son intelligente action et son courageux dévouement".

Mettant à profit ses voyages sur les CÔTES OCCIDENTALES D'AFRIQUE, il prend des notes et prépare un travail littéraire très intéressant et fort estimé qui fut publié en 1862 dans le Journal "Le Tour du Monde" sous le titre de "Relations d'un voyageur au Dahomey".  
*consultable sur* <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k34382j/f68.image.r=r%C3%A9pin.langFR>

Près de cinq années de services actifs dans des climats meurtriers avaient compromis sa santé; c'est alors qu'IL VINT SE FIXER A CONLIE où il ne tarda pas à se faire connaître comme habile praticien.

LORSQUE VINT LA GUERRE DE 1870, IL ÉTAIT CONSEILLER MUNICIPAL DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES ; LA MAIRIE LUI AVAIT ÉTÉ OFFERTE, MAIS, COMME IL FALLAIT ALORS PRÊTER SERMENT DE FIDÉLITÉ À L'EMPEREUR ET QUE SA

LOYAUTÉ DE CARACTÈRE NE LUI PERMETTAIT PAS DE SE PRÊTER A UNE FORMALITÉ QUE SA CONSCIENCE RÉPROUVAIT, IL L'AVAIT REFUSÉE.

EN 1870, LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE FAISANT UN SUPRÊME EFFORT POUR RÉSISTER A L'INVASION DE L'ARMÉE ALLEMANDE, DÉCIDE ENTRE AUTRES MESURES, LA CRÉATION D'UN CAMP À CONLIE POUR L'ORGANISATION DES MOBILISÉS BRETONS.

Dans cette circonstance, l'autorité supérieure avait besoin d'un citoyen intelligent, actif et dévoué pour administrer une commune où devait bientôt s'agglomérer une ARMÉE IMPROVISÉE DE CINQUANTE MILLE HOMMES. Elle songea naturellement au Docteur Répin.

Grâce à l'activité de ce dernier ainsi qu'à son esprit de conciliation, il surmonte les difficultés multiples qui surgirent alors.

Dès le début de cette malheureuse guerre, LES AMBULANCES DE L'ÉTAT ÉTAIENT DEVENUES INSUFFISANTES, LE DOCTEUR RÉPIN EN ORGANISA QUATRE A CONLIE, DONT UNE DANS SON PROPRE DOMICILE et prodigua ses soins désintéressés aux malheureux soldats français et allemands.

L'invasion lui réservait de nouvelles épreuves. C'est alors qu'il eut l'occasion de faire preuve d'une FERMETÉ DE CARACTÈRE D'AUTANT PLUS REMARQUABLE que le découragement était presque général.

L'Etat-major allemand, abusant du droit du plus fort, réquisitionnait brutalement dans nos campagnes pour les besoins de son armée.

PRENANT PRÉTEXTE DE CE QU'UN JEUNE GARÇON DE 18 ANS, NOMMÉ BATAILLE, DOMESTIQUE DANS UNE FERME DE LA COMMUNE DE NEUVILLALAI, S'ÉTAIT LIVRÉ À DES VIOLENCES A L'ÉGARD D'UN SOLDAT D'AMBULANCE (ATTENTAT QUE CE MALHEUREUX JEUNE HOMME PAYA DE SA VIE), LE COMMANDANT PRUSSIEN, NE TROUVANT PAS CETTE VENGEANCE SUFFISANTE, S'AVISA D'EXIGER DE TRÈS FORTES RANÇONS EN ARGENT DE TOUTES LES COMMUNES DU CANTON.

CRAIGNANT DE VOIR LES POPULATIONS LIVRÉES AU PILLAGE, AINSI QU'ON LES MENAÇAIT, LA PLUPART DES MUNICIPALITÉS S'EMPRESSÈRENT DE SE PROCURER LA SOMME DEMANDÉE, ET QUELQUES-UNES S'APPRÊTAIENT MÊME À EN FAIRE LE VERSEMENT AU CHEF-LIEU DU CANTON, LORSQUE LE MAIRE DE CONLIE LEUR FIT SAVOIR SECRÉTEMENT QUE, POUR SON COMPTE, IL REFUSAIT ÉNERGIQUEMENT TOUTE RANÇON ET LES ENGAGEAIT VIVEMENT A L'IMITER.

L'OFFICIER ALLEMAND USA ALORS DE MENACES ; MAIS ELLES FURENT VAINES, L'ANCIEN CHIRURGIEN DE MARINE SE RETROUVA TOUT ENTIER ; IL RESTA INÉBRANLABLE ET LA RANÇON NE FUT PAS VERSÉE.

POUR RÉCOMPENSER CE COURAGEUX PATRIOTE DE SERVICES AUSSI SIGNALÉS, LES PRÉTENDUS CONSERVATEURS QUE LA COALITION DES

ENNEMIS DE LA RÉPUBLIQUE AMENA AU POUVOIR EN 1874 LUI RETIRÈRENT LES FONCTIONS MUNICIPALES QU'IL AVAIT REMPLIES AVEC TANT DE DÉVOUEMENT POUR LES CONFIER A UN MAIRE IMPOSÉ.

CETTE SITUATION ANORMALE DURA JUSQU'AU 15 JUIN 1876.

A CETTE ÉPOQUE LA LOI AYANT ACCORDÉ AUX CONSEILS MUNICIPAUX LE DROIT DE NOMMER LEUR MAIRE, LE DOCTEUR RÉPIN FUT RÉINTEGRÉ DANS CETTE FONCTION QU'IL A TOUJOURS CONSERVÉE DEPUIS.

LE 16 AOÛT 1885, LE GOUVERNEMENT RÉPARANT UN OUBLI QUI LUI AVAIT ÉTÉ SIGNALÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE CONLIE, ACCORDA ENFIN LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR A CET ÉMINENT CITOYEN.

Sans rappeler tout ce qui s'est fait d'utile sous son administration, il y a lieu cependant de signaler plus particulièrement que la commune lui doit :

- la construction des chemins du Boulay, du Houaslet et du Pion
- l'élargissement du boulevard de la Gare, des rues de Gaucher et du Val de Bouillé
- la construction de lavoirs dans les villages de Crannes, de Vinay et de Verniette
- la rectification et le dégagement de la Croix-Bouëssée
- l'amélioration du carrefour des Quatre Vents et de la rue de l'Église
- la création d'une caisse de secours des Sapeurs-Pompiers qui, sans imposer de lourdes charges à la Commune, permet de recruter les hommes de cette compagnie parmi les plus aptes à remplir cette périlleuse mission
- l'installation d'un dépôt de remonte des étalons de l'Etat qui rend de si grands services à l'agriculture
- l'édification d'une école communale de garçons d'une architecture simple mais aménagée de manière à procurer aux maîtres et aux élèves tout le confortable que l'on est en droit d'exiger de ces sortes de constructions
- la création d'un établissement laïque comprenant une école communale de filles et une école maternelle
- Pour terminer nous devons rappeler la fête du Centenaire de la Révolution, qui sur l'initiative du Maire de Conlie a été célébrée avec un éclat dont les populations garderont le souvenir
- La solennité de l'inauguration d'une plaque commémorative à l'occasion de laquelle notre regretté maire fit avec tant d'éloquence et d'érudition l'historique de cette grande époque dans le canton de Conlie.

NOUS RAPPELONS ENFIN SES OBSÈQUES QUI ONT ATTIRÉ UNE AFFLUENCE DE PLUS DE QUATRE MILLE PERSONNES.

Au nombre des notabilités présentes à cette cérémonie on distinguait :

- Monsieur LUTAUD, Préfet de la Sarthe
- Messieurs les Sénateurs : LEMONNIER, RUBILLARD, CORDELET
- Messieurs les Députés :GODEFROY, CAVAIGNAC et LEGLUDIC
- La plupart des Docteurs Médecins de l'Arrondissement du Mans
- Messieurs les Maires, adjoints et fonctionnaires du Canton
- L'Administration des Finances, celle des Enfants Assistés
- Le Conseil de Préfecture,
- L'Instruction publique,
- Le Service vicinal,
- La Chambre de Commerce,
- le Tribunal de Commerce,
- La Caisse d'Epargne et les associations agricoles du Département y étaient également représentées.

Parmi les couronnes funéraires on remarquait :

- 1° celle des habitants de Conlie,
- 2° du Conseil Municipal,
- 3° de Messieurs les Fonctionnaires de Conlie,
- 4° de l'Association des Médecins de la Sarthe,
- 5° des Écoles Communales.

Les discours qui furent prononcés expriment trop fidèlement ce que fut ce bon citoyen pour qu'il soit possible de les résumer.

Il est préférable de les reproduire :

- Discours de Monsieur le Préfet de la Sarthe,
- Discours de Monsieur Pioger Adjoint, ami du Défunt,
- Discours de Monsieur le Sénateur CORDELET,
- Discours de Monsieur le Docteur TOUCHARD de Sillé le Guillaume,
- Discours de Monsieur le Docteur GARNIER du Mans,
- Discours de Monsieur le Docteur GUIGNARD de Mayet,
- Monsieur le Sénateur LEMONNIER, le Doyen de la Démocratie Sarthoise prenant le dernier la parole dit d'une voix émue :

"J'adresse un dernier adieu au vieux Républicain, au vaillant citoyen dont la vie entière doit servir d'exemple".

Le Conseil Municipal désirant en outre rendre un pieux hommage à la mémoire du Docteur Répin, ancien Maire de Conlie, décide à l'unanimité faire abandon à la famille du défunt de la somme qui revient à la commune sur le prix de six mètres carrés de terrain concédés à perpétuité dans le cimetière de Conlie.

Le Conseil bien que laissant à la famille le droit de choisir l'emplacement qui lui conviendra, exprime le désir de voir occupé par la tombe de Monsieur Répin l'espace resté libre au centre du cimetière, entre la concession et le monument des mobilisés bretons morts en 1870 pour la défense nationale.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire déclare la séance levée.